Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du cinq avril deux mille vingt-trois, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.
Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Messieurs Vincent KERCKHOVE, Hervé DEBARRE, Adjoints au Maire, Sylvain IKET, Michel BRAME conseillers municipaux, la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,
M. Willy SCHRAEN donne procuration à M. Sylvain IKET
Mme Stéphanie DORLENCOURT donne procuration à M. Vincent KERCKHOVE
Mme Dorianne DUBOCQUET donne procuration à Monsieur le Maire
Mme Jennifer DELTOMBE et M Alain ZEGRE, absents
Mme Hélène SAISON, absente excusée
Monsieur Hervé DEBARRE est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il accepte, assisté des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.
Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du vingt-et-un mars deux mil vingt-trois propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du vingt-et-un mars deux mil vingt-trois est adopté à l'unanimité.
Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-huit heures trente pour une présentation sur l'extension de la réserve de biosphère.
Les membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte pour le conseil municipal à vingt heures vingt-cinq minutes

==========

Délibération 23 04 117

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire expose,
Le budget doit prévoir au compte 6574 une enveloppe pour verser des subventions
Le Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents
APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à verser les subventions pour l'année 2023 ci-dessous :

- Amicale du personnel	6300.00 €
- Couture et pause-café	150.00 €
- Club des ainés	100.00 €
- Comité des fêtes	340.00 €
- Bac	335.00 €
- Les chapiteaux de la Hem	150.00 €
- Club Tarot	100.00 €
- Club des Archers	500.00 €
- Club de courses Eperlecques	100.00 €

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
20 AVR. 2023

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Publié et rendu exécutoire le onze avril deux mille vingt-trois
A Bayenghem-lez-Eperlecques, le onze avril deux mille vingt-trois
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean-Michel BOUHIN

MAIRIE BAYENGHEM-LEZ-EPERLECQUES 62910